

**NEOLIFE**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

**PKF Arsilon Commissariat aux Comptes**  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

### NEOLIFE

52 ALLEE DES CEDRES  
69760 LIMONEST

Aux Actionnaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEOLIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changements de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06 » de l'annexe aux comptes annuels.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux comptes  
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Quentin BAVAY

# COMPTES ANNUELS

# - BILAN ACTIF -

NEOLIFE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	1 472 981	1 472 862	118	4 383
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	4 656 716	3 446 251	1 210 466	1 049 704
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 805 701	1 814 787	1 990 915	2 194 094
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 579	48 733	1 846	4 175
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2 844		2 844	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	910 569	652 043	258 526	146 674
Autres immobilisations corporelles	246 956	93 520	153 436	74 810
Immobilisations en cours, avances et acomptes				160 729
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 843		33 843	44 584
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)</b>	<b>11 182 190</b>	<b>7 528 196</b>	<b>3 653 994</b>	<b>3 681 152</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements	610 999	564	610 435	119 407
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	801 139	60 179	740 960	877 876
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	2 543 841	43 653	2 500 188	1 664 468
Autres créances	561 364		561 364	522 449
Charges constatées d'avance	145 303		145 303	116 735
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres	134 618		134 618	134 883
Autres Titres	300 000	27 400	272 600	-3 130
<b>Trésorerie active</b>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 043 383		1 043 383	1 733 632
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>6 140 646</b>	<b>131 796</b>	<b>6 008 851</b>	<b>5 166 319</b>
Frais émissions des emprunts (V)	31		31	594
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
<b>TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)</b>	<b>17 322 866</b>	<b>7 659 992</b>	<b>9 662 875</b>	<b>8 848 066</b>
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

# - BILAN PASSIF -

NEOLIFE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé: 4 828 179,53 )	4 828 180	4 828 180
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-54 422	-527 359
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-116 883	472 937
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>4 656 874</b>	<b>4 773 757</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	162 500	162 500
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	586 758	909 270
Emprunts et dettes financières diverses (2)		1 785
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 265 652	1 071 058
Dettes fiscales et sociales	492 800	443 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 498 291	1 485 702
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>4 843 500</b>	<b>3 911 808</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)</b>	<b>9 662 875</b>	<b>8 848 066</b>
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	4 603 792,00	3 506 265,00
(2) Dont emprunts participatifs		

# - COMPTE DE RESULTAT -

NEOLIFE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises	12 170 107		12 170 107	11 883 357
Production vendue - biens	-50 035		-50 035	-35 750
Production vendue - services	322 182		322 182	321 934
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>12 442 254</b>	<b>12 169 541</b>
Production stockée				
Production immobilisée			490 682	412 996
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			60 378	111 935
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles				
Autres produits			3 627	2 993
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>			<b>12 996 940</b>	<b>12 697 464</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises			4 025 049	3 859 145
Variation de stock (marchandises)			132 808	364 469
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 834 228	2 207 187
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-489 985	-121 014
Autres achats et charges externes (1)			3 266 624	3 034 936
Impôts, taxes et versements assimilés			72 869	53 616
Salaires			1 810 657	1 399 409
Cotisations sociales			685 064	673 049
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			748 079	686 786
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations			61 664	69 341
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			18 363	8 459
<b>Total des charges d'exploitation II (2)</b>			<b>13 165 420</b>	<b>12 235 384</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-168 480</b>	<b>462 081</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

## - COMPTE DE RESULTAT -

NEOLIFE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations (2)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	13 984	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 899	803
Reprises sur dépréciations et provisions	3 556	
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>19 439</b>	<b>803</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 964	3 556
Intérêts et charges assimilées (3)	19 107	18 399
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>47 071</b>	<b>21 955</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-27 632</b>	<b>-21 151</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-196 112</b>	<b>440 929</b>
Produits Exceptionnels (VII)		1 740
Charges Exceptionnelles (VIII)		79 167
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-77 427</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-79 229	-109 435
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>13 016 379</b>	<b>12 700 008</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>13 133 262</b>	<b>12 227 071</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-116 883</b>	<b>472 937</b>
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant des entités liées		6 750,00

# ANNEXE COMPTABLE

# NEOLIFE

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 9 662 875€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -116 883€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice :

#### Évènements principaux :

Le contrat de liquidité et le programme de rachats d'actions conclu avec TSAF ont pris fin le 30/06/2025 (cf communiqué de presse du 27/07/2025).

#### - Nouvel emprunt

Un emprunt a été souscrit pour 226 K€ avec le crédit agricole le 15 avril 2025 afin de financer les nouvelles filières.

### Changements de méthode comptables - Première application du règlement ANC n° 2022-06 :

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement. Les principales modifications induites portent sur :

- La définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls éléments directement liés à des événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation ou financier) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- Et l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

À compter de l'exercice en cours, le poste « Transferts de charges » n'est plus présenté, conformément à l'évolution du Plan comptable général issue du règlement ANC 2022-06. Les opérations antérieurement enregistrées sous cette rubrique sont désormais comptabilisées directement dans les comptes de charges ou de produits concernés, améliorant ainsi la lisibilité du compte de résultat.

Compte	Libellé	Poste concerné	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
			ANC 2025	ANC 2025	ANC 2023
790000	Transfert de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	-	-	87 976
	TRANSFERT DE CHARGES (ancien ANC 2023)		-	-	87 976
649000	Remboursement de charges de personnels	Charges de personnel	100 264,34	82 218,76	
758700	Indemnités d'assurance	Autres produits de gestion courante	1 554,48	5 756,82	
	<b>Total selon nouveau ANC 2025</b>		<b>101 819</b>	<b>87 976</b>	<b>87 976</b>

#### Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, actualisé par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et modifié en dernier lieu par le règlement ANC n° 2023-08 du 22 novembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société NEOLIFE SA, a été retenue par le Directoire du fait :

- Du niveau de trésorerie au 31 décembre 2025 ;
- Du budget 2026 et des prévisions de trésorerie associées.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.



## INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

### ACTIF

#### Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Frais de développement : 5 ans
- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Brevets et marques : 20 ans
- \* Autres immobilisations incorporelles : 3 à 10 ans
- \* Installations techniques : 3 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans
- \* Mali technique de fusion : 12 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et développement	5 639 015	-	490 682	-	-	6 129 697
Autres immobilisations incorporelles	3 840 536	-	15 744	-	-	3 859 124
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>9 479 551</b>	<b>-</b>	<b>509 270</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 988 821</b>

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	700 670	-	209 899	-	-	910 569
Installations générales, agencements, aménagements divers	106 705	-	105 511	-	97 536	114 679
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	84 490	-	53 321	-	5 534	132 277
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	160 729	-	143 386	-	304 115	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>1 052 593</b>	<b>-</b>	<b>512 117</b>	<b>-</b>	<b>407 185</b>	<b>1 157 525</b>

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	2 000	-	-	-	-	2 000
Prêts et autres immobilisations financières	44 584	-	54 730	-	65 471	33 843
<b>Total Immobilisations Financières (III)</b>	<b>46 584</b>	<b>-</b>	<b>54 730</b>	<b>-</b>	<b>65 471</b>	<b>35 843</b>
<b>TOTAUX (I+II+III)</b>	<b>10 578 729</b>	<b>-</b>	<b>1 076 116</b>	<b>-</b>	<b>472 655</b>	<b>11 182 190</b>

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	4 584 928	334 185	-	4 919 113
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	1 642 267	221 252	-	1 863 520
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	553 996	98 047	-	652 043
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	48 229	11 709	45 536	14 402
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	68 156	14 098	3 135	79 118
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total III)	670 381	123 854	48 671	745 563
<b>TOTAUX</b>	<b>6 897 576</b>	<b>679 291</b>	<b>48 671</b>	<b>7 528 196</b>

- Précisions sur éléments Actifs immobilisés :

*Frais d'établissement :*

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement pour un montant de 10 881 €

Ils sont amortis sur une durée de 5 ans.

*Frais de Recherche et de Développement :*

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale. La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les frais Engagés s'élèvent à 490 682 € et correspondent à des bardages, au projet Deckup et au WPC recyclé.

Ils sont amortis sur 5 années.

### Stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	610 999	564	610 435
Produits Finis	-	-	-
Marchandises	801 139	60 179	740 960
En-cours Biens	-	-	-
En-cours Services	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>1 412 138</b>	<b>60 743</b>	<b>1 351 395</b>

**Dépréciations Actif :**

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	57 678	60 743	57 678	60 743
Clients et comptes rattachés	45 431	922	2 700	43 653
Autres Actifs	3 556	27 400	3 556	27 400
<b>TOTAUX</b>	<b>106 665</b>	<b>89 065</b>	<b>63 934</b>	<b>131 796</b>

**Produits à Recevoir :**

Produits à recevoir		Montant
<i>Intérêts Cours</i>	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres Produits</i>	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	17 121
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
<b>TOTAL</b>		<b>17 121</b>

**État des Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		33 843	-	33 843
Clients douteux ou litigieux		90 662	-	90 662
Autres créances clients		2 453 179	2 453 179	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		951	951	-
<i>État et collectivités Publiques</i>	Impôts sur les bénéfiques	79 229	79 229	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	58 486	58 486	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		422 698	422 698	-
Charges constatées d'avance		145 303	145 303	-
<b>TOTAUX</b>		<b>3 284 351</b>	<b>3 159 846</b>	<b>124 505</b>
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>		-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>		-	-	-
<i>Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)</i>		-	-	-

**Charges Constatées d'Avance :**

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Locations	21 625		
CCA Maintenance	24 978		
CCA Assurances	29 971		
CCA Etudes	54 813		
CCA Documentation	7 284		
CCA Honoraires	13 925		
CCA Publicité	37 184		
CCA Cotisations	14 375		

**PASSIF****Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	96 370 849	0,05
Actions ou parts émises pendant l'exercice		
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	96 370 849	0,05

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	4 828 180				4 828 180
Réserve légale	-				-
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-527 359	472 937			-54 422
Résultat de l'exercice	472 937	-472 937			-116 883

**État des Dettes :**

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	2 479	2 479	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	584 278	344 570	239 708	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 265 652	1 265 652	-	-
Personnel et comptes rattachés	208 378	208 378	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	200 328	200 328	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	51 546	51 546	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	32 548	32 548	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 498 291	2 498 291	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>4 843 500</b>	<b>4 603 792</b>	<b>239 708</b>	<b>-</b>
<i>Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>226 000</i>			
<i>Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>549 022</i>			
<i>Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>	<i>-</i>			

## Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	134 415
	Charges sociales	61 837
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	2 479
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	153 866
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	20 439
	Participations des salariés	-
	Personnel	73 621
	Organismes Sociaux	12 220
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>458 877</b>	

## COMPTE DE RÉSULTAT

## Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export	CA HT Total
Marchandises	10 142 764	2 027 343	12 170 107
Production de biens	-49 282	-752	-50 035
Productions de services	298 148	24 034	322 182
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>10 391 630</b>	<b>2 050 624</b>	<b>12 442 254</b>

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est généré par la livraison des produits.

Historiquement, la Société comptabilise en chiffre d'affaires comptable la vente de compound (éco-matériaux de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profiles.

Depuis le 1er mai 2023, la Société a opéré un changement de process vis-à-vis de l'un de ses principaux extrudeurs, et ce afin d'améliorer la gestion des chutes et des délais. Désormais, pour cet extrudeur, la matière première (ie, compound), lui est mise à disposition (vs matière qui lui était préalablement vendue). L'extrudeur se chargeant toujours de transformer la matière première en produits finis. Cette opération ne génère donc plus de Chiffre d'affaires avec ce fournisseur.

### Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt	Résultat Net
Résultat Courant	-196 112	- 79 229	- 116 883
Résultat Exceptionnel	-		0
<b>TOTAUX</b>	<b>-196 112</b>	<b>-79 229</b>	<b>-116 883</b>

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 3 825 065 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéficiaires.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases concourant à augmenter la dette future</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	
<b>C. Déficits reportables</b>	<b>15 215 225</b>
<b>D. Moins-values à long terme</b>	
Estimation du montant de la créance future	3 825 065
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %	

## Autres Informations Spécifiques :

### Effectif moyen :

L'effectif moyen est de :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	6
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

### Engagements Financiers donnés et reçus :

Type Engagement	Engagement donné	Engagement reçu
Montant des créances cédées non échues, y compris les effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Garantie d'actifs et de passifs		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements pris en matière de pensions	39 060	
Autres engagements donnés		
Dont concernant les dirigeants		
Dont concernant les filiales		
Dont concernant les participations		
Dont concernant les autres entreprises liées		

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les hypothèses suivantes :

L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans, avec la prise en compte d'une augmentation annuelle des salaires de 3% constant. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle, comprenant le taux d'inflation, s'élève à 3,85 %. La table de mortalité retenue est la table réglementaire TV 88/90 et le taux de charges sociales patronales retenu est de 50 % pour les cadres et de 40 % pour les employés et techniciens.

Cette méthode est conforme à la méthode préférentielle énoncée par le Règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés.

Autres engagements :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en février 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 30%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50%.
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE

Les emprunts souscrits en 2020 auprès des banques Caisse d'Epargne et Crédit Agricole pour un montant nominal de 1 000 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre garantie de l'Etat français dite « PGE » à hauteur de 90%.

A la clôture de l'exercice, le solde restant dû au titre des PGE s'élève à 202 814.78 euros

L'emprunt souscrit auprès de la société générale en décembre 2024 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Le nantissement du fonds de commerce

Un nouvel emprunt a été souscrit auprès du Crédit Agricole en avril 2025 pour un montant nominal de 226 000 euros pour le financement des filières et est garanti par :

- Une garantie par un nantissement du fonds de commerce à égalité de rang avec l'emprunt de 200 000 euros de la Société Générale de décembre 2024.
- Une garantie de la BPI à hauteur de 50%.